

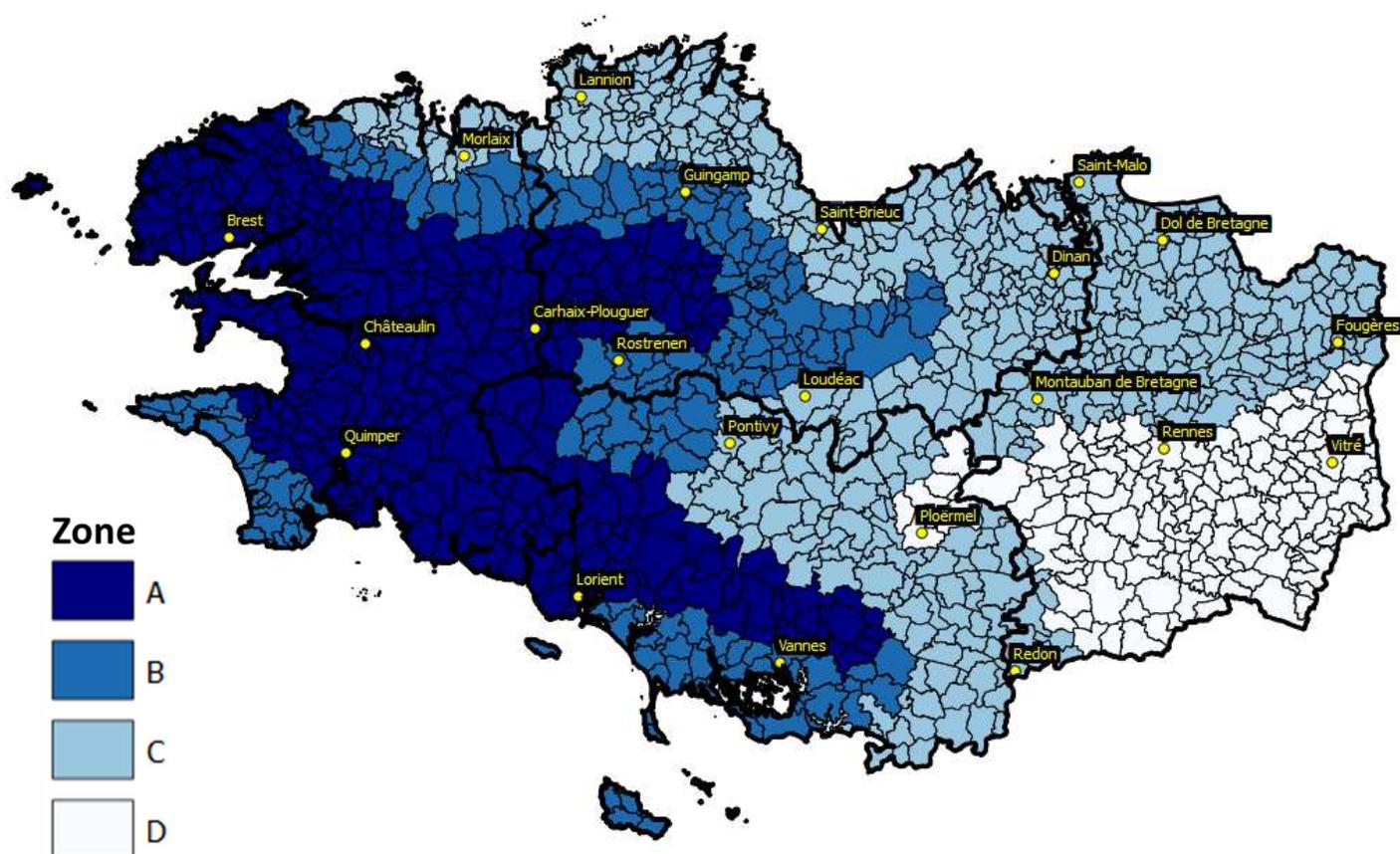
Reliquats sortie hiver 2017 des maïs

Contact : anne.guezengar@bretagne.chambagri.fr ou votre conseiller de secteur

Le reliquat sortie hiver (RSH) maïs doit apparaître dans le cahier de fertilisation. La valeur retenue doit être issue soit d'une analyse individuelle, soit de la synthèse du réseau régional RSH présentée ici.

Le RSH maïs est fortement dépendant de la couverture hivernale des sols. On distingue 3 cas : une couverture longue des sols faisant suite à une récolte d'été, un couvert bien développé semé après maïs, et, un couvert peu développé ou absent (cannes broyées). Dans le cas d'interculture longue le RSH est de 10uN. Dans le cas de succession maïs ensilage – maïs ensilage avec un couvert semé vers la mi-octobre, le RSH varie de 35 à 55uN. En situation de sol nu (y compris cannes broyées) ou de couvert chétif entre deux maïs, le cas général oscille de 50 à 90 uN d'Ouest en Est de la région.

1. Un RSH qui dépend de la pluviométrie hivernale



Pratique - A retrouver sur le portail des Chambres d'agriculture de Bretagne :

- **La calculette RSH** : Pour retrouver son RSH plus facilement une calculette est disponible. La carte et/ou le code postal permet d'identifier la zone climatique. A partir de quelques questions sur les caractéristiques de la parcelle, on obtient le RSH. Reste à imprimer la fiche récapitulative pour justifier des critères de calcul retenus.
- **La liste des communes** par zone climatique

<http://www.synagri.com/synagri/plan-de-fumure-previsionnel-et-cahier-de-fertilisation>

2. Un RSH qui dépend de l'historique de la parcelle (couverture hivernale du sol, rotation, apports organiques) et de la profondeur du sol :

RSH maïs 2017 (kg N/ha)
A utiliser en l'absence d'analyse

			Zone climatique		Zone A		Zone B		Zone C ¹		Zone D	
			Profondeur de sol		Plus de 60 cm	Moins de 60 cm	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm	Plus de 60 cm	Moins de 60 cm
Couverture longue des sols après une récolte d'été (CIPAN, dérobées ou prairies de 6-8 mois), prairies de 18 mois ou plus détruites au printemps 2017, choux d'hiver			10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Culture intermédiaire bien développée, implantée après maïs 2016	Rotation type grandes cultures y compris avec prairies de fauche	Apports organiques faibles	25	15	35	20	40	20	45	35		
		Apports organiques modérés	35	20	45	25	50	25	55	40		
		Apports organiques forts	50	25	65	35	70	35	70	50		
	Rotation avec prairie pâturée	Prairie pâturée de plus de 4 ans détruite au printemps 2016	70	35	90	45	100	50	100	70		
		Autre	40	20	50	25	60	30	60	45		
	Rotation à dominance légumes frais ou légumes industries	Apports organiques faibles	60	30	80	35	85	45	90	65		
		Apports organiques modérés	65	35	85	45	95	50	95	70		
		Apports organiques forts	75	40	90	50	105	55	105	75		
	Culture intermédiaire peu développée implantée après maïs ensilage 2016 ou situation dite sol "nu" (cannes broyées) Succession betteraves - maïs Succession choux d'automne - maïs	Rotation type grandes cultures y compris avec prairies de fauche ⁴	Apports organiques faibles	40	20	60	30	75	35	80	55	
Apports organiques modérés ⁵			50	25	70	35	85	45	90	65		
Apports organiques forts			65	35	90	45	105	55	105	75		
Rotation avec prairie pâturée		Prairie pâturée de plus de 4 ans détruite au printemps 2016	85	45	115	60	135	65	135	95		
		Autre	55	30	75	40	95	45	95	70		
Rotation à dominance légumes frais ou légumes industries		Apports organiques faibles	75	35	100	50	120	60	120	85		
		Apports organiques modérés	80	40	105	55	130	65	130	90		
		Apports organiques forts	90	45	115	60	135	70	140	100		

Exemple de lecture du RSH à partir de la carte et du tableau :

- Ma parcelle est située à Loudéac, d'après la carte, elle se trouve dans la zone C ¹.

- Le sol est profond ².
- La parcelle est en monoculture de maïs-grain. Les cannes sont laissées au sol. On est en situation de sol « nu ». ³ On se trouve dans une rotation type « grandes cultures ». ⁴

- Un apport de 30t de fumier de bovins est réalisé 1 an sur 2. Il s'agit d'apports organiques modérés. ⁵
- Le RSH est de 85 uN.

Apports organiques faibles : Ceci correspond à des arrière-effets organiques inférieurs ou égaux à 25 uN sous maïs (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 3 ans / 30 m3 de lisier de bovins ou de lisier de porcs 2 ans sur 3 / 10 t de fumier de volailles ou fientes tous les 3 ans.

Apports organiques modérés : Ceci correspond à des arrière-effets organiques d'environ 35 uN sous maïs (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs tous les 2 ans / 30 m3 de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les ans / 10 t de fumier de volailles ou de fientes tous les 2 ans / 20 t de fumier de bovins ou de fumier de porcs et 30 m3 de lisier de bovins concentrés ou de lisier de porcs tous les 2 ans.

Apports organiques forts : Ceci correspond à des arrière-effets organiques supérieurs ou égaux à 45 uN sous maïs (poste 5 de la grille de calcul de dose). Par exemple : 30 t de fumier de bovins 2 années sur 3 / 40 t de fumier de porcs tous les ans / 30 t de fumier de bovins et 40 m3 de lisier de bovins concentré ou de lisier de porcs tous les 2 ans / 30 m3 de lisier de bovins ou de lisier de porcs tous les ans et 30 t de fumier de bovins tous les 3 ans / 30 t de compost de déchets verts tous les 3 ans.

Culture intermédiaire bien développée : couvert semé au plus tard à la mi-octobre après maïs. Plus haut que la cheville, il a absorbé 30 à 40 kg N/ha.

Culture intermédiaire peu développée : Couvert ras, sous la cheville, il a absorbé 10 kg N/ha.